Canadian Nuclear Safety Commission | Commission canadienne de sûreté nucléaire

Avis révisé d'audience publique et de financement des participants

15 mai 2026

Réf. 2027-H-01
Révision 1

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande d'Ontario Power Generation Inc. visant à renouveler le permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets Western

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner une demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) visant à renouveler, pour une période de 10 ans, son permis d'exploitation pour l'installation de gestion des déchets Western (IGDW). Cette dernière est située dans la municipalité de Kincardine (Ontario), sur le territoire traditionnel et visé par un traité de la Nation des Ojibway de Saugeen, ainsi que sur le site de cueillette de la Nation métisse de l'Ontario de la Région 7 de Georgian Bay et de la Nation métisse historique de Saugeen. **Le présent avis révisé d'audience et de financement des participants a pour but d'informer qu'OPG a modifié sa demande et que la date limite de présentation d'une demande de financement a été reportée au 16 juin 2026. OPG ne souhaite plus obtenir l'autorisation de construire 2 installations supplémentaires de stockage de combustible usé à l'IGDW.**

L'IGDW est une installation nucléaire de catégorie IB servant à la gestion, au traitement et au stockage provisoire des déchets nucléaires de faible et de moyenne activité provenant des activités des centrales nucléaires de l'Ontario et d'autres installations actuellement ou antérieurement exploitées par OPG ou par son prédécesseur, Ontario Hydro. L'IGDW est aussi utilisée pour le stockage provisoire du combustible usé provenant de l'exploitation des centrales nucléaires de Bruce-A et B.

Le permis actuel d'OPG pour l'IGDW vient à échéance le 31 mai 2027. **La demande d'OPG vise à renouveler pour une période de 10 ans le permis actuel de l'installation, sans modifier les activités autorisées.**

Canada

Détails de l'audience

Date :	Semaine du 22 février 2027
Lieu :	À déterminer (dans la communauté près de l'IGDW et/ou virtuellement sur Zoom)
Heure :	Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Web de la CCSN. De plus amples détails sur l'audience publique seront communiqués à une date ultérieure.

Si une difficulté vous empêche de participer à cette séance, veuillez communiquer avec le Greffe de la Commission afin de demander des mesures d'adaptation.

Objet et portée de l'audience

La Commission examinera s'il y a lieu de renouveler le permis d'OPG, conformément à l'article 24 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

En tant que mandataire de la Couronne, la Commission doit notamment s'acquitter de son obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les Nations et communautés autochtones lorsque la Couronne envisage de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. Pour l'aider à s'acquitter de son obligation de consulter et, le cas échéant, d'accommoder, la Commission peut s'appuyer sur :

- les consultations menées par le personnel de la CCSN, ainsi que les possibilités offertes aux Nations et communautés autochtones de présenter des mémoires directement à la Commission et de participer au processus d'audience, en tant qu'éléments clés du processus de consultation

- les efforts de mobilisation déployés par OPG, notamment en ce qui concerne l'évitement, l'atténuation ou d'autres mesures adoptées ou proposées par OPG à des fins d'accommodement possibles (voir le REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones, version 1.2).

Cela ne signifie pas que la consultation menée par le personnel de la CCSN prend fin ou est remplacée par les efforts de mobilisation d'OPG. Au contraire, la consultation menée par le personnel de la CCSN et les efforts de mobilisation d'OPG se poursuivent simultanément.

Mémoires présentés dans le cadre de l'audience

Durant l'audience, la Commission tiendra compte des exposés et des mémoires liés à la demande d'OPG, présentés par OPG et le personnel de la CCSN. La Commission prendra aussi en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d'autres parties intéressées.

La demande d'OPG peut être consultée sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinées lors de l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission après le **13 novembre 2026**.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre, dans le cadre de son Programme de financement des participants, jusqu'à **200 000 $** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet à l'étude. Les demandes de financement doivent clairement démontrer comment le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande d'OPG. Veuillez noter que l'aide financière de 200 000 $ sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli a été reportée du 19 mai au **16 juin 2026**.

Interventions

En vertu de l'article 19 des Règles de procédure de la Commission Canadienne de sûreté nucléaire (les Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **11 janvier 2027** au moyen du formulaire de demande en ligne, en écrivant au Greffe à interventions@cnsc-ccsn.gc.ca ou en utilisant les coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les intervenants qui souhaitent donner une présentation orale à l'aide de PowerPoint sont priés de soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission d'ici le **11 février 2027**. Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes qui nécessitent des services d'interprétation en langues autochtones pour cette audience sont priées de communiquer avec le Greffe de la Commission d'ici le **27 novembre 2026** pour en faire la demande. Pour toute demande reçue après cette date, le Greffe fera de son mieux pour fournir des services d'interprétation.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels sont priées de suivre l'orientation fournie dans la Directive sur les demandes de confidentialité.

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants :

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284
Courriel : pfp@cnsc-ccsn.gc.ca
Web : Programme de financement des participants

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation visée, ou pour demander des documents :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-576-7629
Téléc. : 613-995-5086
Courriel : interventions@cnsc-ccsn.gc.ca
Web : Participer à une audience publique de la Commission

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur :

Senior Manager, Nuclear Regulatory Affairs Programs - Strategy & Support
Western Waste Management Facility Licence Renewal
Ontario Power Generation Inc.
1908 Colonel Sam Dr
Oshawa ON L1H 8P7

Courriel : WWMF-Licence-Renewal@opg.com
Web : www.opg.com (en anglais)